

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
12262

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

OBJET : Palmarès Cuvée Départementale 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la viticulture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Lors du budget primitif, le Conseil départemental a voté une enveloppe de 35 000 € destinée à l'organisation de la vingt-neuvième édition de la Cuvée du Conseil départemental.

La Cuvée du Conseil départemental a été créée afin de soutenir l'activité viticole des Bouches-du-Rhône et surtout, participer à l'effort commun de promotion des vins d'appellation, comme des vins à Indication Géographique Protégée (IGP), anciennement vins de pays, dont la notoriété progresse, notamment en rosé, la Provence se positionnant comme le bassin de production leader sur ce marché.

La sélection des producteurs qui souhaitent concourir est organisée avec l'appui technique de la Chambre d'agriculture et obéit à un règlement très précis qui a été, dès la création de la Cuvée, validé par les services de l'État.

Le règlement intérieur, approuvé par la Commission permanente du 14 décembre 2018, précise notamment les conditions de publicité de l'opération, la procédure de sélection des produits et enfin les engagements du Conseil départemental.

L'anonymat des candidatures est logiquement garanti tout au long de la procédure. Cette année, la sélection a concerné les productions suivantes :

- AOP Blanc de Cassis Millésime 2018,
- AOP Rouge Côtes de Provence et Côtes de Provence Sainte-Victoire Millésime 2016, 2017 ou 2018,
- AOP Rosé Coteaux d'Aix-en-Provence ou Les Baux-de-Provence Millésime 2018,
- IGP Rosé Millésime 2018,
- IGP Rouge Millésime 2017 ou 2018,
- IGP Blanc Millésime 2018.

Au total, 171 producteurs (caves coopératives et domaines privés) ont été consultés et 36 ont déposé leur candidature avec 71 échantillons présentés.

La présélection des vins s'est tenue le 4 avril 2019 sous l'égide de la Chambre d'agriculture.

Le jury s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Marie-Pierre CALLET, vice-présidente du Conseil départemental, déléguée à la viticulture, le 25 avril et a retenu un lauréat par catégorie.

Enfin, à l'issue de cette sélection, le Conseil départemental passera commande de bouteilles de vins auprès de chaque producteur sélectionné, conformément au détail présenté dans l'annexe ci-jointe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL